

Affaire suivie par : Nadine CHEVASSUS
Directrice

Mont-de-Marsan, le **10 MAI 2023**

Mél : ddtm-direction@landes.gouv.fr

Relevé de conclusions de la réunion d'installation du comité de suivi du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) du 14 avril 2023

*La liste des participants est jointe en annexe.
Les présentations et le relevé de conclusions sont mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Landes.*

Madame la préfète remercie les participants présents dans la salle ainsi que ceux en visioconférence. Elle ouvre la séance en précisant les modalités d'installation de ce comité, mis en place conformément à la décision préfectorale du 6 avril 2023.

Elle rappelle que ce comité est composé des représentants de l'État, des établissements publics de l'État (SNCF réseau et SNCF gares et connexions), des représentants des instances de gouvernance du GPSO, des parlementaires, des représentants des collectivités locales concernées, des représentants des chambres consulaires et des associations de protection de l'environnement.

Dans ce cadre la société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest (SEPANSO), membre du comité de suivi, a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas participer.

Madame la préfète termine son introduction en indiquant que le préfet coordonnateur du GPSO lui a confirmé que le calendrier initial serait maintenu.

Monsieur le président du conseil départemental se félicite du maintien du calendrier et insiste sur l'opportunité que constitue ce projet pour que Mont-de-Marsan, préfecture des Landes, ne soit plus une impasse ferroviaire. Il souligne également que cette ligne est indispensable pour désenclaver le département, le train étant un mode de transport qui s'inscrit par ailleurs totalement dans les ambitions nationales de transition énergétique.

Monsieur le vice-président du conseil régional en charge des transports et de la mobilité se félicite également de la création de la société GPSO et de la mise en place de cette liaison à grande vitesse reliant Bordeaux à Dax. A l'échelle des instances européennes, cet axe est très attendu et considéré comme plus important que Bordeaux-Toulouse, car il vise à accélérer la liaison vers le sud de l'Europe. Il souhaite également, afin de couper court aux éventuelles fausses informations, que la mise en place de ce comité de suivi permette d'expliquer clairement le déroulement de chaque phase du projet.

Monsieur le président de l'association des maires et des communautés de communes des Landes confirme le positionnement très favorable des élus locaux à ce projet pour des raisons autant économiques qu'environnementales et de promotion du territoire.

Madame la représentante de l'association des amis de la terre manifeste son mécontentement et son opposition au projet de développement d'une ligne ferroviaire qu'elle considère totalement inappropriée sur le territoire landais.

1- Présentation du projet dans les Landes et prochaines étapes par SNCF réseaux (M. Bayle).

Le contexte particulier des Landes est rappelé. L'objectif de cette ligne à grande vitesse est d'améliorer simultanément les mobilités de longue distance, les mobilités du quotidien et le fret. De manière plus générale, cette ligne a pour objectif de rendre le Sud-Ouest plus accessible et de rapprocher les territoires. Le projet s'inscrit en parfaite cohérence avec les objectifs de valorisation et de modernisation du réseau existant. Les gains de temps visés sont de 1 heure pour Paris-Toulouse et de 20mn pour Paris-Dax. Le projet GPSO prévoit 327 kilomètres de ligne nouvelle.

Une connexion avec l'Espagne sera envisagée à la fin de la décennie. La partie Dax-Espagne sera mixte, à usage de transport de voyageurs et de marchandises.

Concernant le choix du tracé définitif, une expertise tierce a été sollicitée et a confirmé le bien-fondé du tracé retenu. Il est précisé que ce tracé n'aura aucun impact sur le réseau de canalisations de gaz existant. GPSO se tient à disposition de chaque territoire pour présenter de manière plus détaillée la maquette au format « 3 dimensions ».

Sur le sujet du foncier, le projet, dans sa partie landaise, aura une emprise de près de 1 300 hectares, essentiellement situés sur des espaces forestiers. L'examen de la frise chronologique du projet montre, qu'à ce jour, la bande définie dans la déclaration d'utilité publique est de 500 m de large. Les études détaillées vont débuter dès cette année pour définir les emprises définitives ; dans ce cadre une concertation locale approfondie sera mise en œuvre.

Le dossier des engagements de l'État, issu de la déclaration d'utilité publique, est actuellement en cours de finalisation et sera prochainement mis à disposition des membres du comité de suivi.

Les prochaines étapes sur la ligne nouvelle vont concerner, dès 2023, l'accélération de l'action foncière avec, notamment, des actions sur le terrain : nouvelles campagnes géotechniques et d'inventaires en lien avec les milieux naturels, mesures liées à l'archéologie préventive.

En 2023, la nouvelle convention de financement Etat/GPSO, de décembre 2022, permet d'accélérer le rythme d'acquisition des biens bâtis. Pour toutes ces questions foncières et d'acquisition du bâti, le point de contact sera Monsieur Armand Thomas (armand.thomas@reseau.sncf.fr).

Sur le volet de l'urbanisme, la prise en compte du GPSO dans les nouveaux documents d'urbanisme (PLUI des Landes d'Armagnac et PLUI Coeur Haute Lande) est impérative. Les communes concernées sont précisées dans la présentation. Les intercommunalités citées doivent s'assurer que les emplacements réservés sont bien pris en compte et, de manière plus générale, que les documents publiés sur les sites internet des collectivités et/ou le géoportail de l'urbanisme, sont bien à jour.

2- Aménagement de la future gare de Lucbardez-et-Bargues par SNCF Gares et Connexions (M. Ricci).

En préambule, il est rappelé que l'action foncière reste portée par la société du GPSO, SNCF Gares et Connexions se concentrera sur l'aménagement de l'ouvrage.

De manière générale SNCF Gares et Connexions est affectataire de toutes les gares de France et assure la maintenance des bâtiments ainsi que l'exploitation commerciale de la gare.

Pour répondre à madame la représentante de l'association des amis de la terre qui considère que ce projet de gare est situé au « milieu de nulle part » madame la préfète réfute cette appréciation condescendante. Monsieur Ricci précise que des rencontres avec l'ensemble des parties prenantes concernées par le projet de gare sont prévues. Ces rencontres prendront la forme d'ateliers thématiques sur les différents volets liés au projet (intermodalité, intégration dans le territoire). Il précise par ailleurs qu'une convention de financement a été signée pour les quatre gares du projet GPSO.

L'agence d'Architecture, de Recherche et d'Engagement Post-carbone (AREP), filiale de SNCF Gares et Connexions viendra à la rencontre des parties prenantes pour identifier l'ensemble des enjeux liés à l'implantation de la future gare.

A la question de monsieur le président de la CC Maremne Adour Côte Sud concernant le projet de halte ferroviaire, à Saint-Geours de Maremnes, pouvant assurer un Service Régional à Grande Vitesse (SRGV), monsieur Ricci précise que ce projet concerne la liaison Dax-Espagne et se situe au sein de la phase 2 du GPSO, dans une optique de plus long terme. Ce projet de halte n'entre pas dans le champ du projet de la phase 1 actuellement en cours d'élaboration.

Concernant les questions relatives au nombre de trains prévus par jour, au tracé exact, aux opérateurs autres que la SNCF qui utiliseront la voie, à l'optimisation de la desserte routière entre Lucbardez et Mont-de-Marsan, madame la préfète propose la mise en place de groupes de travail spécifiques sur ces thématiques de connexion routière entre Mont-de-Marsan et Lucbardez.

3- Actualité de la société du GPSO (M. Kauffman).

Concernant le point sur le financement de la phase 1 du projet, il est précisé que les deux branches Bordeaux Toulouse et Bordeaux Dax s'étudient en même temps, Les premières conventions de financement, approuvées le 13 octobre 2022, font état d'un montant total mis sur la table de 68 Millions d'euros (M€) dont 25,5 M€ de l'État, le solde provenant de la société du GPSO.

Monsieur Kauffmann précise que le GPSO dispose de deux formes de financement :

- une ressource fiscale de 62M€/an qui concerne les communes situées à moins de 1 heure (isochrone) des gares desservies par le projet,
- près de 100M€/an de dotation des collectivités.

Madame la représentante des amis de la terre considère que le choix de l'assujettissement de la taxe selon un critère de distance introduit une inégalité de traitement. Monsieur Kauffmann précise que ce critère a été considéré comme objectif et rationnel par le Conseil d'État lors de l'examen du texte et qu'il bénéficie incontestablement aux communes concernées.

A l'observation de monsieur l'adjoint au maire de Lesgor qui s'interroge sur les retombées économiques pour les collectivités, en contrepartie des nuisances, madame la préfète répond que cette ligne à grande vitesse va apporter des biens et des services à l'ensemble du territoire landais et qu'il y a des choix stratégiques qu'il ne faut pas rater. Le sujet de la

répartition des ressources est une question en soi qui devra être examinée dans son ensemble.

Monsieur le président de la CC Maremne Adour Côte Sud partage l'enjeu de ce projet pour le volet fret et train du quotidien. Sur la question des finances, il s'interroge sur l'appel de fonds d'un montant de 14 M€ au lieu de 10 M€. Monsieur Kauffmann précise qu'un examen des conventions financières avec les collectivités est en cours, il y a des mises au point à faire et une vérification sera faite.

Monsieur le député Laine souhaite revenir sur la légitimité politique du projet. Il rappelle qu'il n'y a jamais eu d'opposition forte des élus et des citoyens et, au contraire, il y a plutôt un consensus sur le projet GPSO. Il souligne qu'il y a effectivement des questions auxquelles il faut répondre sur le tracé et la gare. Monsieur le député rappelle qu'il y aura un gain de temps très conséquent pour rejoindre Paris et Bordeaux. De manière plus générale, il y a un consensus politique et citoyen sur ce projet.

Monsieur le vice-président du conseil régional en charge des transports et de la mobilité précise que le trajet actuel Bordeaux-Mont-de-Marsan en T.E.R. est de plus d'1h25, le gain de temps sera donc très important. Il indique qu'il est indispensable d'apporter toutes les réponses aux élus afin qu'ils puissent les relayer à leurs citoyens.

Clôture de la séance par madame la préfète.

Au vu de la richesse des échanges et des questions en débat, madame la préfète indique qu'il convient de créer trois groupes de travail (GT) :

- un GT sur la question des gares – une organisation sera rapidement proposée,
- un GT sur la consistance du trafic (nombre de trains, temps de trajet),
- un GT sur la question plus générale du foncier.

Madame la préfète souhaite qu'un membre du corps préfectoral participe à chacune de ces réunions.

Ces groupes de travail examineront les différents sujets et rendront compte de leurs conclusions lors du prochain comité de suivi qui sera programmé au second semestre 2023.

En conclusion, madame la préfète remercie l'ensemble des participants en soulignant son attachement à la mise en place d'un dialogue de qualité.

La préfète



Françoise TAHERI

Annexe

Liste des participants (en présentiel et en visioconférence)

Madame Françoise TAHERI, préfète des Landes
Monsieur Daniel FERMON, sous-préfet, secrétaire général préfecture
Madame Dominique PEURIERE, sous-préfète chargée de mission SGA
Madame Monique LUBIN, sénatrice des Landes (visio)
Monsieur Eric KERROUCHE, sénateur des Landes (visio)
Monsieur Boris VALLAUD, député de la 3ème circonscription (visio)
Monsieur Renaud LAGRAVE, vice-président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Xavier FORTINON, président du conseil départemental des Landes
Madame Nadine CHEVASSUS, directrice départementale des territoires et de la mer des Landes
Monsieur Hervé BOUYRIE, président de l'association des maires et président des communautés des Landes
Monsieur Philippe LATRY, président de la communauté de communes des Landes d'Armagnac (visio)
Monsieur Hervé BAYARD, vice-président de Mont-de-Marsan Agglo
Monsieur Jean-Marc THEATE, directeur général délégué de Mont-de-Marsan Agglo
Monsieur Julien DUBOIS, président de la communauté d'Agglomération du Grand Dax (visio)
Monsieur Pierre FROUSTEY, président de la communauté de communes de Marenne Adour Côte Sud (visio)
Monsieur Frédéric DUPRAT, maire de Arue (visio)
Monsieur Jean-Pierre POUSSARD, maire de Bégaar (visio)
Monsieur Jean-Marc BROUCH, maire de Beylongue
Madame Nadine LALAGÜE, maire de Bourriot-Bergonce (visio)
Monsieur Xavier DUMONT, maire de Canenx-et-Réaut
Monsieur Michel BAREYT, maire de Cère
Monsieur Christophe MESPLEDE, adjoint maire de Lesgor
Monsieur Claude COUMAT, maire de Lucbardez-et-Bargues
Monsieur François HUBERT, maire de Roquefort (visio)
Monsieur Michel GARCIA, maire de Saint-Avit (visio)
Monsieur Philippe SAES, maire de Saint-Martin-d'Oney (visio)
Monsieur Jacques LARRIEU, maire de Saint-Yagen
Monsieur François LAFFITTE, président de la chambre de commerce et d'industrie (visio)
Madame Catherine LETACONNOUX, présidente des amis de la terre des Landes
Monsieur André BAYLE, chef de projet de SCNF Réseau
Monsieur Philippe RICCI, chef de projet de SCNF Gares et connexions
Monsieur Christophe HUAU, SNCF directeur agence GPSO
Monsieur Armand THOMAS, SNCF responsable Unité foncier et Urbanisme
Madame Laurence ROSSET, SNGF Réseau en charge de la concertation GPSO
Monsieur Guy KAUFFMANN, président du directoire de la société du Grand Projet du Sud Ouest
Monsieur Benoit LEMOZIT, secrétaire général SGPSO
Monsieur Adrien CADIER, directeur général adjoint finances SGPSO
Monsieur Philippe NOLLEN, directeur de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Landes (visio)
Monsieur Régis JACQUIER, directeur Mobilité et Infrastructures conseil départemental des Landes
Monsieur Christian GODILLON conseiller Mobilités du préfet de région (visio)
Monsieur Stéphane MORANCAIS, responsable du département infrastructures et transports DREAL Nouvelle Aquitaine
Madame ALMODOVAR représente Monsieur Pascal ANOULIES, directeur départemental des finances publiques des Landes (visio)

Monsieur Jan JAGIELLO, directeur adjoint DC2PAT préfecture
Monsieur Régis RANGASSAMY, adjoint architecte des bâtiments de France des Landes